

**COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 AVRIL 2018**

MM & Mmes : G. URLACHER, G. LE LAY, D. PERRAU, N. FIACRE, P. JUNILLON,  
S. LE CLEACH, Maires Adjointes

MM & Mmes : C. ANDRÉ, M.-T. BOURNEIX, G. BRUN, A. GUEDON, B. SCHÄFER,  
D. MALMEJAT,

Absent excusé ayant donné pouvoir : G. MATHIEU à G. LE LAY

Absents : J.-F. JACQ, V. FAZENDEIRO, C. HARNICHARD, S. LOUNICI, P. BLONDEL  
D. PERRAU a été désigné Secrétaire.

---

**FINANCES**

**1- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux en 2018.

M. Le Maire indique que la modification des taux résulte uniquement de l'intégration des taux du SyAGE, la fiscalité de ce dernier étant désormais perçu par la commune, puis reversée au territoire GPSEA.

Taxe d'habitation : 25.59 %

Taxe foncière bâti : 17.50 %

Taxe foncière non bâtie : 33,97 %

*Approuvé à l'unanimité.*

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 20h00.